

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

Référence de la DRP : F_DSI_115147

BON A LANCER

Avis n° : °.022./26/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DSI/SPMP/SAO du 2.8. JUIL 2026

Objet : Réhabilitation du système de détection et extinction automatique d'incendie du Département des Systèmes d'Information et sa maintenance en accord-cadre de trois ans à bons de commande.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite à la version n° 1 du Plan de passation des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin, publié sur le portail web des marchés publics le 07 avril 2026.
2. La Société Nationale des Eaux du Bénin a prévu dans son budget autonome des ressources sur fonds propres, afin de financer des dépenses d'exploitation et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché n° F_DSI_115147 relatif à la réhabilitation du système de détection et extinction automatique d'incendie du Département des Systèmes d'Information et sa maintenance en accord-cadre de trois ans à bons de commande.
3. La Société Nationale des Eaux du Bénin sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour la réhabilitation du système de détection et extinction automatique d'incendie de la salle des serveurs et salle informatique du Département des Systèmes d'Information de la Direction Générale de la SONEB, et sa maintenance en accord-cadre de trois ans à bons de commande. Les prestations portent sur un lot unique.
Aucune variante ne sera prise en considération.
Le délai de réhabilitation du système est d'un (01) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.
4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Capacité technique :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de l'ingénierie en sécurité incendie, justifié par le Registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir un agrément d'autorisation de l'exercice délivré par l'Agence Béninoise pour la Protection Civile (ABPC) ;
- avoir réalisé au Bénin au moins deux (02) marchés similaires d'installation ou de réhabilitation de système autonome de détection et d'extinction automatique d'incendie, de montant minimum par marché, vingt-six millions quatre cent mille (26.400.000) FCFA HTVA au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours. L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de bonne fin de prestation similaire ou de procès-verbal de réception des marchés similaires doivent être joints. Toutes ces preuves doivent être accompagnées de copies des pages du contrat (page de garde, page renseignant le montant du contrat et page de signature) ou du bon de commande en copie légalisées.
- disposer du personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la Sous-section C « Critères d'évaluation et de qualification ».

BON A LANCER

Capacité financière :

- Fournir les états financiers des trois dernières années 2023, 2024 et 2025 dans la forme prescrite à l'annexe A ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) d'un montant F CFA de cinquante-cinq millions (55.000.000) au moins.
- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose de ressources sur fonds propres ou peut bénéficier de crédits bancaires à hauteur de deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (2.444.444) F CFA.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Capacité technique :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de l'ingénierie en sécurité incendie, justifié par le Registre de commerce ou les statuts ;
- avoir un agrément d'autorisation de l'exercice délivré par l'Agence Béninoise pour la Protection Civile (ABPC) ;
- disposer d'un personnel d'encadrement composé au moins d'un (1) directeur de projet ayant le niveau minimum BAC + 5 en gestion avec au moins sept (7) années

d'expériences dans la gestion de contrats de sécurité incendie. Les expériences et qualifications devront être justifiées par les curricula vitae, copies légalisées des diplômes, pièces d'identité et attestations de travail.

- disposer du personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la Sous-section C « Critères d'évaluation et de qualification ».

Capacité financière :

BON A LANCER

- Fournir les bilans d'ouverture et états financiers des années d'existence ;
- Fournir la preuve d'une assurance (attestation, tableau des garanties et franchises et copie du contrat) des risques professionnels (**responsabilité civile professionnelle**) de montant minimum quarante-huit millions quatre cent mille (48.400.000) F CFA et couvrant le délai de validité des offres,
- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose de ressources sur fonds propres ou peut bénéficier de crédits bancaires d'un montant de deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (2.444.444) F CFA.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. Le délai de validité de l'accord-cadre est fixé à trois (3) ans exécutable par bons de commande annuel. Le délai de réhabilitation du système de détection et extinction automatique d'incendie est d'un (1) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Les prestations de maintenance préventives, curatives et évolutives seront exécutées par bons de commande annuel. Une période de six ((06) mois de garantie (main d'œuvre et pièces) de l'infrastructure réhabilitée débutera à compter de la réception des prestations.
6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la PRMP SONEB, courriel : prmp@soneb.bj ; et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : 1^{er} étage Direction Générale de la SONEB, bureau 112 bis, de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14

heures à 17 heures 30 minutes (heures locales) ou consulter le site internet www.soneb.bj.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à compter du **30 JUIN 2026** de 8h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 112 bis). Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier postal. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (1er étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 113 bis) au plus tard le **3 AOUT 2026** à 09 heures 30 minutes (heure locale). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

BON A LANCER

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants régulièrement mandatés qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de conférence de la Direction Générale de la SONEB, 3^e étage, bureau 311, le même jour à 10h00
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de quatre cent quarante mille (440.000) francs CFA.
- En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.
12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

13. Une réunion préparatoire suivie de visite de site est prévue pour le
... ~~06 AOUT 2026~~ à 10 heures précise à la salle de conférence du rez-de-chaussée
de la Direction Générale de la SONEB.

BON A LANCER



Cotonou, le **28 JUL 2026**

Hugues MEHOU

Personne Responsable des Marchés Publics

